



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)

### AVIS PUBLIC

#### Règlement numéro V 649-2017-00

**Avis public** est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2017, le conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V 649-2017-00	Règlement autorisant la conclusion d'une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi	Conclusion d'une nouvelle entente avec les municipalités suivantes : régionale de comté des Jardins-de-Napierville, Hemmingford (village), Hemmingford (canton), Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville, Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, Saint-Édouard, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington portant sur des modifications aux conditions existantes.

Le décret numéro 375-2019 daté du 3 avril 2019 concernant l'approbation de l'entente modifiant l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi est entrée en vigueur le 9 mai 2019.

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Rémi, ce 10 mai 2019**

**Diane Soucy, OMA**  
Greffière